

Commune LE BERNARD (Vendée)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2022

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Bertrand DOUIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Johnny CHABOT, Brice PIVETEAU, Nadège THUBIN, Maxime BARBARIT.

EXCUSEES – Priscillia MARTINEAU qui a donné pouvoir à Corinne CHARTIER, Audrey CHABOT.

M. Maxime BARBARIT est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 15/03/2022 a été approuvé.

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation du droit de préemption urbain (15°)		
DIA TORTEREAU	279, rue de la Raconnière	1 693 m ²
DIA RABAUD	294, rue de la Moulinette- Fontaine	1 974 m ²
DIA TRELOHAN	2, impasse des Ormilles	297 m ²
DIA LORET	115, rue de la Vierge du Breuil	4 398 m ²
DIA FAUVET	12, rue des Sirènes	412 m ²

Arrivée de Brice PIVETEAU à 20h35

22-04-022 – Finances - Vote des subventions 2022

La commission finances élargie réunie le 7 avril propose de poursuivre la politique de maintien des subventions aux associations bernardaises. Celles-ci seront versées après production du compte de résultat et du bilan.

Les critères d'attribution des subventions aux associations, culturelles, sportives et de loisirs extérieures à la Commune restent inchangés (35 € par mineur) de même que celles au bénéfice des écoles et centres de formation (40 € par élève).

Depuis la commission, deux nouvelles demandes ont été intégrées dans l'annexe jointe au budget (Gymnatlanticlub de Moutiers les Mauxfaits et l'ICES). Les prochaines demandes de subventions seront étudiées et feront l'objet d'une délibération spécifique selon les crédits inscrits au budget.

Pour la demande de subvention de l'Escadron des Fontenelles de Moutiers les Mauxfaits, M. le Maire propose de maintenir la subvention accordée l'année dernière au même titre que les associations bernardaises car l'association organise à nouveau une manifestation publique pour faire découvrir le monde de l'aéromodélisme le 18 septembre prochain.

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

Gymnastique féminine	770,00
ATCB	1 100,00
Cercle de l'Amitié	1 485,00
Amicale Laïque	440,00
C.A.T.M.	165,00
Société de Chasse	150,00
Comité des fêtes du Bernard	1 500,00
CCAS du Bernard	2 500,00
Escadron des Fontenelles- Moutiers-les-Mauxfaits	300,00
Judo Club Etoile du Payré (2 licenciés mineurs)	70,00
Etoile sportive Longevillaise (17 licenciés mineurs)	595,00
Moutiers Athlétic Club (1 licencié mineur)	35,00
Angles Longeville Basket Club (7 licenciés mineurs)	245,00
Longeville Surf Club (9 licenciés mineurs)	315,00
Gymatlanticlub – Moutiers-les-Mauxfaits (13 licenciés mineurs)	455,00
Maison Familiale Horticole Mareuil-sur-Lay (1 élève)	40,00
MFR Saint Michel en l'Herm (2 élèves)	80,00
MFR Venansault (3 élèves)	120,00
MFR Saint Michel Mont Mercure (1 élève)	40,00
MFR des Achards – Les Mimosas (1 élève)	40,00
MFR Saint Martin de Fraigneau (1 élève)	40,00
MFR Challans (1 élève)	40,00
CFA La Ferrière (ifacom) (3 élèves)	120,00
BTP CFA AFORBAT (5 élèves)	200,00
ICES LA ROCHE SUR YON (2 élèves)	80,00
JALMALV	100,00
Le Panier Talmondais Epicerie Solidaire	300,00
Secours Catholique	300,00
ADAPEI Vendée	100,00
ADILE	50,00
RASED (30€ par classe)	120,00
Association du Passeport du civisme	200,00

M. BULOT rappelle que le versement des subventions accordées pour 2022 aux associations bernardaises sera effectué dès réception et validation des comptes des associations.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

22-04-023 – Finances - Vote des taux d'imposition 2022

La Commission finances réunie le 7 avril propose de maintenir les taux en 2022.

Le document fourni par les services de l'Etat notifiant les bases d'imposition pour 2022 présente une progression de 4,36 % des bases d'imposition prévisionnelles du foncier bâti et de 2,85 % des bases du foncier non bâti. L'augmentation générale des bases décidée par le Parlement est de 3,4 %. Sans changer les taux d'imposition, le produit fiscal estimé est de 543.307 € contre 524.018 € encaissés en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

Taxes	Taux 2022
Taxe foncière (bâti) (TFB)	27,75%
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	26,56%

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

22-04-024 – Finances – Budget Principal : Vote du budget primitif 2022

La commission finances s'est réunie le 7 avril dernier. En raison du changement de nomenclature (M57) en 2022, les prévisions et réalisations de 2021 (M14) ont été reventilées selon le nouveau plan comptable pour permettre une comparaison aisée.

L'Etat 1259 notifiant les bases d'imposition pour 2022 présente une progression de 4,36 % des bases d'imposition prévisionnelles du foncier bâti et de 2,85 % des bases du foncier non bâti. L'augmentation générale des bases décidée par le Parlement est de 3,4 %.

M. BULOT présente le budget, en précisant que le vote se fait au niveau du chapitre ou de l'opération notamment pour une partie de l'investissement.

Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	944 694,00 €		1 738 045,10 €	

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du Budget Principal.

M. le Maire félicite M. BULOT et Isabelle pour leur travail sur l'élaboration du budget.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

22-04-025 - Finances - Budget Lotissement L'Océan : Vote du budget primitif 2022

Monsieur BULOT présente le budget, en précisant qu'il reste la vente du lot 32 à encaisser. Le résultat estimé pour cette année s'élève à 15 096 € environ ce qui porterait le résultat global à 114 123 € pour cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Lotissement L'Océan	39 483,20 €		18 383,11 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du Budget Lotissement L'Océan.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

22-04-026 – Finances - Budget Lotissement Les Tabardières : Vote du budget primitif 2022

Monsieur BULOT présente le budget, en précisant que toutes les ventes ont été encaissées. En revanche, il convient de régler le solde des travaux de finition en voirie conformément au marché ainsi que les travaux d'éclairage. Le résultat estimé pour cette année s'élève à 5 770 € environ ce qui porterait le résultat global à 30 073 € pour cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Lotissement Les Tabardières	78 073,26 €		0,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du Budget Lotissement Les Tabardières.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		14		

22-04-027 – Finances - Budget Lotissement Parc de la Mairie : Vote du budget primitif 2022

Monsieur BULOT présente le budget, en précisant qu'il reste cinq ventes de la première phase à encaisser. En revanche, il convient de régler cette année le solde des travaux de finition en voirie conformément au marché ainsi que les travaux d'éclairage pour la première phase. En parallèle, une enveloppe pour les travaux et les ventes de la deuxième phase a été inscrite.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Lotissement Parc de la Mairie	2 144 335,00 €		519 997,37 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du Budget Lotissement Parc de la Mairie.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		14		

22-04-028 – Commande publique – Lotissement Les Tabardières : Avenant 1 au marché de travaux VRD

Le marché de travaux VRD du lotissement Les Tabardières a été attribué à l'entreprise ATPR pour un coût de 100 381,50 € HT.

Il est proposé d'effectuer des travaux complémentaires à hauteur de 2 401,20 € HT pour déplacer le parking permettant de modifier l'accès au lot 12 et pour réaliser le chemin existant en enrobé.

Le marché passe donc à 102 782,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour 2 401,20 € HT et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		14		

22-04-029 – Personnel - Mise à disposition ponctuelle de Fabien BEZIER auprès de l'association les 4 saisons

Un partenariat existe déjà entre l'association les 4 saisons et la Commune pour la mise à disposition d'animateurs sur le temps méridien et ponctuellement pour le remplacement du personnel communal sur le temps périscolaire.

L'association les 4 saisons a sollicité la commune pour la mise à disposition ponctuelle de Fabien BEZIER pour l'accueil de loisirs à Saint Vincent sur Jard pendant les vacances scolaires ou les mercredis.

En cas d'intervention, l'agent sera rémunéré en heures complémentaires par la Commune qui facturera ensuite la prestation à l'association les 4 saisons au prix de 11,50 € de l'heure.

En accord avec l'agent, il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la mise à disposition ponctuelle de Fabien BEZIER auprès de l'association les 4 saisons pour un coût horaire de 11,50 €.
- Autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition pour chaque intervention.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

22-04-030 – Réseaux - Effacement lié à la sécurisation rue du Prieuré à Fontaine

Dans le prolongement de l'effacement du réseau sur Fontaine Sud, il est proposé de compléter ces travaux en poursuivant l'effacement sur la rue du Pré Sevré pour un coût supplémentaire estimé à 21 730 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser l'effacement complémentaire rue du Prieuré pour un coût estimé à 21 730 €.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

Questions diverses

☞ Evolution du projet d'installation d'un distributeur automatique de pizzas :

La pizzeria Okoumé a eu un retour favorable pour le financement de son projet. L'emplacement envisagé, dans le prolongement du point tri à proximité de la mairie, reste à valider. L'installation serait programmée après la saison.

☞ Point sur le recrutement au service technique :

M. le Maire a informé l'assemblée que Cyril JAMIN a été retenu pour le poste d'agent technique polyvalent. Il prend son poste le 9 mai prochain. Et Aurore BENTO a été promue sur le poste de responsable du service technique.

☞ Visite de l'usine BODET :

Un groupe de 6/7 élus est convié pour visiter l'usine BODET à Trémentines le 13 mai prochain afin de découvrir les ateliers où se déroule notamment la restauration des cloches. Les élus intéressés se sont inscrits.

☞ Compte-rendu des Commissions :

- ♦ Bâtiments (31/03/2022) : Préparation du budget 2022.
- ♦ Affaires scolaires et périscolaires (04/04/2022) : Etude de la demande d'investissement de l'équipe enseignante pour l'année 2022-2023.

☞ Compte-rendu du Conseil Communautaire du 06/04/2022 : Approbation du compte administratif 2021 (fonds de roulement en baisse, principal investissement (salle omnisport de Moutiers,...) ; Vote des taux d'imposition 2022 : augmentation de la taxe sur le foncier bâti de 2 points afin de maintenir une CAF cible de 1 à 1,2 million d'euros. Antoine COUTANSAIS souligne que l'imposition impacte uniquement les propriétaires depuis la suppression de la taxe d'habitation ; Attribution d'une subvention d'équilibre au budget Atelier Relais ; Vote du budget primitif 2022 du Budget Principal : les principaux investissements sont pour $\frac{3}{4}$ en direction des communes (Fonds de concours,

Médiathèques, parcours sport, fibre optique, vélo, voirie des ZA), l'hôtel communautaire, la politique de l'habitat, le PLU intercommunal, la mutualisation des systèmes d'information et les énergies renouvelables. M. le Maire précise que l'EPCI va recourir à l'emprunt à hauteur de 3 300 000 € pour ce budget ; Vote du budget primitif 2022 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés : M. le Maire indique que ce budget avec redevance incitative s'équilibre à 5,8 millions en fonctionnement. L'EPCI va recourir à l'emprunt à hauteur de 700 000 € pour financer les investissements ; ...

Ce compte-rendu est consultable en Mairie ou sur le site de Vendée Grand Littoral.

☞ Informations et/ou observations diverses :

- ♦ La collecte pour l'Ukraine le 9 avril : M. le Maire remercie Corinne CHARTIER et les membres du CCAS pour l'organisation de cette collecte. Corinne remercie les nombreux donateurs et le secours catholique qui récolte les différents dons.
- ♦ La Chasse aux œufs le Corinne le 3 avril : Corinne précise que cette animation, appréciée par les familles, s'est très bien passée.
- ♦ Corinne rappelle les dates des prochaines manifestations : Le vide-dressing de l'ATCB les 30 avril et 1^{er} mai, le repas de la fête des mères pour les membres du cercle de l'Amitié le 19 mai, ...
- ♦ Terrain de pétanque à l'arrière de la salle Bois Plaisant : M. le Maire précise que le terrain de pétanque aménagé par le service technique est opérationnel.
- ♦ Vitesse excessive rue du Grand Moulin : M. le Maire, ayant été alerté par les riverains, a demandé à la commission voirie de se rendre sur place pour voir ce qui peut être fait. Dans cette attente, la police municipale et la gendarmerie seront sollicitées pour faire des contrôles.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Jeudi 12 mai 2022 à 20h45.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 22h.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

22-04-022	Finances- Vote des subventions 2022
22-04-023	Finances- Vote des taux d'imposition 2022
22-04-024	Finances – Budget Principal : Vote du budget primitif 2022
22-04-025	Finances - Budget Lotissement L'Océan : Vote du budget primitif 2022
22-04-026	Finances- Budget Lotissement Les Tabardières : Vote du budget primitif 2022
22-04-027	Finances- Budget Lotissement Parc de la Mairie : Vote du budget primitif 2022
22-04-028	Commande publique – Lotissement Les Tabardières : Avenant 1 au marché de travaux VRD
22-04-029	Personnel - Mise à disposition ponctuelle de Fabien BEZIER auprès de l'association les 4 saisons
22-04-030	Réseaux- Effacement lié à la sécurisation rue du Prieuré à Fontaine

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU



Jean-Claude BULOT,

Le secrétaire,
Maxime BARBARIT

Agnès LANSMANT-LOUSSERT,

Frédéric PAPIN,

Corinne CHARTIER,

Antoine COUTANSAIS,

Bertrand DOUIN,

Magali GODET,

Marion USUREAU,

Johnny CHABOT,

Brice PIVETEAU,

Nadège THUBIN,